

ONDRES (40) CAMPING MUNICIPAL

Les questions des ondras ont déstabilisé la Mairie !



Pour répondre à plusieurs questions, sachez que nous avons acquis les adresses emails et numéros de téléphone d'ondras - de façon tout à fait légale - pour pouvoir défendre notre entreprise, nos employés et leurs familles.

Car Mme BELIN contrôle l'information au niveau du village (Magazine, site web, Facebook, ...)... et ne nous laisse aucun espace pour nous défendre !

Mme Belin a organisé une réunion publique lundi 16 janvier pour traiter du sujet du camping municipal.

La réunion a consisté en une présentation Powerpoint de 1h, puis 1h de questions/réponses. D'excellentes questions ont été posées par les ondras, et ont déstabilisé Mme Belin et son DGS (directeur général des services) à plusieurs reprises.

Exemples :

- Pourquoi ne pas avoir invité la SARL à cette réunion ?
- Pourquoi ne pas avoir attendu la fin de la DSP en 2025 ?
- Quel sera le montant de l'indemnité ?
- Quelles sont les compétences du DGS et des élus pour gérer un camping ?
- Quel est le montant des investissements réalisés par la SARL DAUGA Frères depuis le début du contrat ?
- Pourquoi le Tribunal vous a donné tort alors que -selon vous- le concessionnaire est en faute ?
- Où est le business plan qui montre que la Régie sera bénéfique pour les ondras ?
- ...

Le film de cette réunion est disponible sur la [page Youtube de Media40](#)

Comme l'écrit le journal Sud-Ouest ([voir article](#)), 3 grands thèmes ont été couverts :

Le Pourvoi en Cassation

Après avoir perdu un premier procès en décembre au Tribunal Administratif de Pau, Mme Belin va contester cette décision de Justice auprès du Conseil d'Etat à Paris. Elle a fait appel à l'avocat millionnaire, Frédéric Thiriez, ex-président de la Ligue de Football professionnelle.

Me Thiriez (voir en annexe) est ancien membre du Conseil d'Etat.

Pourtant; il va demander à ses anciens collègues de trancher en toute objectivité et Mme Belin assure que sa mission ne coûtera que 6000 € à la Commune.

Peut-on voir le contrat d'honoraires de Me Thiriez ? Peut-on aussi voir le montant des honoraires et frais déjà payés par la Commune au cabinet Boissy depuis le début de l'affaire début 2021 ?

fr.m.wikipedia.org

^ Soutien politique

Durant l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle française de 2017, il fait partie de la soixantaine de personnalités du monde du sport qui signent un appel à voter Emmanuel Macron le 7 mai 2017, au second tour de l'élection présidentielle, « pour que le sport demeure un espace de liberté, d'égalité et de fraternité »^[40].



LA CROIX

Frédéric Thiriez, le contorsionniste du football français

Le président de la Ligue de football professionnel jongle entre droit, sport, politique et opérette. Il vivra dimanche 26 octobre son traditionnel sommet Marseille-Paris SG

Olivier TALLEES, le 24/10/2008 à 17:49 Modifié le 24/10/2008 à 14:48
Lecture en 3 min.

Un bureau d'avocats dans le cossu 8e arrondissement de Paris, à une centaine de mètres à vol d'oiseau de la Seine. Sur les murs est affichée une gravure de deux juristes en robe noire. Une toile d'un artiste contemporain. La Déclaration des droits de l'homme. Des photos d'expéditions et d'un match de football.

L'EXPRESS

Une candidate UMP s'estime victime d'un "délit de mariage"

Marie-Claire Carrère-Gée estime que l'UMP ne l'a pas investie aux législatives à Paris en raison de son mariage avec Frédéric Thiriez, qui fut membre d'un cabinet ministériel socialiste.



Motif et intérêt général

Mme Belin a essayé d'expliquer que le gestionnaire du camping avait commis de nombreuses fautes qui justifiaient qu'on le pousse dehors. Mais – à la surprise de tous, elle préfère une Résiliation pour motif d'intérêt général (qui entraîne le paiement d'indemnités) plutôt qu'une rupture pour faute sans indemnité. Pour « éviter de mettre le feu aux poudres » a-t-elle déclaré !

Est-ce crédible ? Mme Le Maire choisit de payer 1,5 M € minimum (son chiffre) au concessionnaire, alors qu'elle peut s'en débarrasser gratuitement ?

Ou alors, peut-être que toutes ces accusations ne reposent sur rien ?

Car malgré :

- un Audit,
- des contrôles de l'administration suite à dénonciation,
- un harcèlement quasi quotidien,
- ...

Mme Le Maire n'a rien trouvé qui caractérise une faute de la part du concessionnaire.

Au contraire, la gestion est sérieuse, les employés sont de vrais professionnels, et les résultats : chiffre d'affaires, services, satisfaction clients, nombre d'emplois sont remarquables !

Le Tribunal de Pau a pu le constater.

Régie et emploi

Après avoir recherché un repreneur et avoir échoué, le maire d'Ondres souhaite gérer le camping directement, à travers une Régie. Il ne nous appartient pas de discuter de ce choix, politique, car c'est le privilège et le droit des élus de pouvoir choisir.

Le camping municipal de Capbreton – La Civelles -, pourtant peu comparable, a été donné en exemple de Régie qui marche. Les élus pensent que ce modèle rapporterait 400 000€ par an à la Commune d'Ondres.

Par contre, plus un mot sur les 4 exemples de camping, cités au Conseil Municipal de juillet pour justifier le vote de la résiliation, et dont les chiffres de Redevance étaient faux, comme l'a démontré l'enquête Sud-Ouest !

Et pas un mot non plus sur le nombre d'emplois conservés, ni sur le nombre d'employés logés. Pour référence, le camping La Civelles emploie seulement un tiers du nombre de salariés de Blue Océan, bien qu'il ait une surface quasiment double (11 hectares).

Quant à son chiffre d'affaires ... de 1,8M € ; c'est à peine la moitié de Blue Océan !

Divulgarion des salaires de l'équipe de Blue Océan

Mme Le Maire s'est permis de divulguer les salaires des employés du Blue Océan en pleine réunion. Or c'est interdit !

- Ondrais, est-ce que vous apprécieriez que votre salaire soit rendu public dans le village ?
- « ces salaires, c'est de l'argent qui nous appartient » a déclaré Eva Belin.

Non, Madame le maire !

Ces salaires sont ceux de la SARL Dauga Frères, entreprise privée, et sont la rétribution du travail et de la performance de chacun.

- Pour le gérant, cela représente 60 000 €/an, même salaire que l'ex-gérant. Or vous avez cité et écrit 140 000 € par an, ce qui est faux.
- Pour le gérant, vous avez la preuve (documents remis aussi au Tribunal) qu'il ne s'est pas payé le moindre salaire ou dividende pendant 3 ans. Pourquoi ne pas le reconnaître ?
- Monsieur Henri Dauga perçoit également des dividendes, mais cela ne choque pas Madame Eva Belin. Pourquoi ?
- Peut-on vous demander de divulguer aux ondras les salaires/indemnités des élus, notamment le vôtre. Cela est légal et souhaitable en démocratie, car à la différence de Blue Océan, vos salaires sont payés par le contribuable.

Diffamation

Au lieu de développer une présentation détaillée du projet de Régie, avec chiffres et démonstrations à l'appui, la Réunion s'est transformée en véritable tribunal jugeant le concessionnaire et ses employés. Sans que les « accusés » ne puissent se défendre. Heureusement, nombre de Ondrais ont réagi, et se sont opposés à la mairesse.

Il est de bonne guerre de concentrer la discussion sur le concessionnaire, plutôt que de parler du projet de la Commune et du futur du camping !

Cela permet de détourner l'attention des questions qui fâchent.

En effet, Madame le maire a proféré de très graves accusations contre le concessionnaire, en avançant -entre autres- sans preuve qu'il est coupable de malversations dans la gestion du camping et de l'éco-resort voisin.

En fin de réunion, Mme Belin a tendu le micro à Henri Dauga, l'ex-gérant du camping, pour plus de 10 minutes de discours. Celui-ci s'est uni à Mme Belin pour critiquer son frère et gérant actuel, en l'accusant de fraude, et d'être sous le coup de condamnations et nombreux procès.

Ceci est strictement faux !

Ces accusations en public sont extrêmement graves ! Ni Mme Belin, ni H. Dauga n'apportent des preuves de ces dangereuses accusations !

C'est de la diffamation !

Réparation sera demandée devant les Tribunaux : Eva Belin, la Commune, et Henri Dauga devront en répondre !

Condamnations d'Henri DAUGA

- La seule personne condamné ici est l'ancien gérant, Henri Dauga, condamné à verser 139 000€ à la SARL et à son frère, pour détournements et versements occultes. Evidemment il ne peut plus exercer la gestion d'une entreprise. (voir le jugement du tribunal de commerce de Dax du 6 juin 2020 ci-dessous)
- 4 autres condamnations ont d'ailleurs été prononcées en 2019, et 2022 à son encontre, au Tribunal Judiciaire et au Tribunal de Commerce.

Pour terminer sur une note amusante...

Madame le maire, questionnée par un participant sur les compétences et la capacité de la collectivité et de ses élus pour reprendre la gestion du camping a eu ce mot délicieux, cette phrase étonnante « Et pour rappel le gérant actuel, dans sa vie d'avant, il était Steward, je ne suis pas certaine qu'il avait vraiment des compétences pour gérer et il s'en est très bien sorti ».

Outre le compliment à Patrick Dauga par le maire alors qu'elle ne cesse de critiquer sa gestion, cette tirade témoigne de sa manière de faire : des informations fausses ou demi vraies jetées de manière péremptoire. Cela ne fera jamais un échange constructif !

Effectivement, l'actuel gérant a exercé l'honorable profession de steward, l'été, à l'âge de 21 ans, alors qu'il était étudiant en école de commerce, et a été également MNS sur les plages du Métro, d'Ondres et de Seignosse. Il a été dirigeant de différentes sociétés en France et à l'étranger et surtout et c'est cela qui nous concerne, il a repris avec succès, le camping municipal, en augmentant très fortement son rayonnement, ce dont devrait se réjouir Madame Belin !

